



# **LE LANCEMENT DES ASSISES DE L'AIDE À LA JEUNESSE 2025/2026**

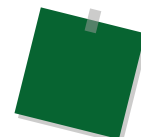
Pourquoi des assises de l'aide à la jeunesse ?

Pour permettre à tous les acteurs concernés de mettre en débat et de construire des références communes relatives à la mise en œuvre, voire à l'amélioration, des dispositifs de l'aide à la jeunesse ; références qui serviront de repères pour les prises de décisions politiques et administratives.

Les évolutions pour le secteur de l'aide à la jeunesse (AGAJcmd et les partenaires) se construisent notamment sur le terrain ; au travers d'expérimentations diverses, mais aussi d'un partage d'expériences large et systématisé, afin d'allier cohérence générale et respect des spécificités de chacun, notamment territoriales.

C'est ce processus de partage d'expériences et de construction collective des savoirs et des savoir-faire, entre acteurs, que l'administration générale de l'aide à la jeunesse souhaite mettre en place au travers des assises de l'aide à la jeunesse 2025/2026.

## **Une nouvelle édition quelque peu différente**



Dans l'histoire du secteur de l'aide à la jeunesse, le terme « assises » évoque, à l'instar des « assises de l'aide à la jeunesse » en 1994, un processus collectif ascendant et participatif qui a permis à tous les acteurs de mettre en débat et de construire des références communes relatives à la mise en œuvre du décret du 4 mars 1991.

Le nouveau format des assises de l'aide à la jeunesse, souhaité pour cette édition 2025/2026, se veut cette fois-ci bi-directif : à la fois descendant et ascendant. Il envisage une participation des acteurs au travers de différents temps en soutenant les instances de concertation et les canaux de communication existants.

# 10 tables-rondes... 10 thématiques



10 tables-rondes vont être organisées, durant une année, de mai 2025 à mai 2026, autour de 10 thématiques qui constituent des préoccupations gouvernementales établies par la déclaration de politique communautaire 2024-2029, des enjeux de la ministre de l'aide à la jeunesse ou encore des enjeux régulièrement remontés du terrain.

Notre ministre et son administration souhaitent consulter le secteur sur ces différentes thématiques, de manière intensive, avec la volonté que chaque table-ronde fasse l'objet de recommandations, analysées et largement débattues, pour une prise de décision effective avant la fin de la législature.



## Ces thématiques, quelles sont-elles ?

1. **Le continuum éducatif en aide à la jeunesse** : des échanges autour des outils pour soutenir les forces et ressources du jeune et de sa famille, tout en veillant à la sécurité publique - améliorations continues. (mai 2025)
2. **La prévention générale interministérielle et la prévention éducative spécialisée de l'AGAJcmd, telle qu'envisagées dans le cadre de la DPC 2024-2029** : échanges autour des articulations nécessaires et du soutien aux jeunes vulnérables. (septembre 2025)
3. **Les fondements du travail social et de l'évaluation de l'état de danger en aide à la jeunesse** : échanges autour des méthodes et outils à disposition des acteurs et de leur évolution. (octobre 2025)
4. **La hiérarchie et la durée des mesures en aide à la jeunesse à l'aune des droits et besoins des jeunes et des familles.** (novembre 2025)
5. **Le soutien à la parentalité et le travail du lien en aide à la jeunesse** : échanges autour des outils, des dispositifs d'accompagnement à la parentalité et les partenariats nécessaires pour soutenir les compétences parentales. (décembre 2025)
6. **Le travail en réseau au sein de l'aide à la jeunesse** : échanges sur les partenariats autour des jeunes et des familles relevant de l'aide à la jeunesse. (janvier 2026)
7. **La gestion de l'urgence face aux situations de danger au sein de l'aide à la jeunesse** : échanges autour des dispositifs disponibles sur le terrain et de leur évolution. (février 2026)
8. **La prise en charge de la maltraitance des enfants mineurs** : échanges sur le travail en réseau actuel et les dispositifs existants. (mars 2026)

**9. La transition entre l'adolescence et l'âge adulte :** échanges sur l'articulation, le rôle et les actions de l'aide à la jeunesse pour soutenir la prise d'autonomie des jeunes. (avril 2026)

**10. La saturation (réelle ?) du secteur de l'aide à la jeunesse :** comment agir sur le système en se basant sur les travaux de recherche existants ? (mai 2026)

## Différents temps et lieux de concertation

En vue du lancement des assises de l'aide à la jeunesse en mai 2025, l'administration encourage les concertations entre acteurs au sein des instances internes de concertation et d'échanges : fédérations des services agréés, union des conseillers et directeurs, union francophone des magistrats de la jeunesse, collège des procureurs généraux, associations représentatives des familles, organisations syndicales, etc.

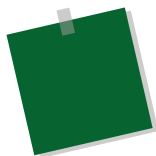
Dans ce cadre, nous vous invitons à diffuser l'information relative à ces assises de l'aide à la jeunesse.

Préalablement à chaque table-ronde, les questions qui y seront investiguées seront communiquées largement afin que chacun puisse remonter les préoccupations qui l'animent.

Ensuite, 50 acteurs représentatifs du secteur seront amenés à débattre lors de chaque table-ronde ; soit un panel pouvant aller jusqu'à 500 personnes.

Enfin, une mise en débat du « fruit » de ces tables-rondes et ateliers aura lieu au sein des instances de concertation prévues par le décret de l'aide à la jeunesse telles que le conseil communautaire, les CCIS, la commission de concertation relative à la formation ou encore le collège de prévention et les conseils de prévention.

Ces tables-rondes constituent donc une première étape d'une consultation large du secteur. Il s'agit d'un processus itératif, qui se veut participatif, afin de récolter largement les propositions des acteurs de terrain et documenter la décision politique.



*Pour les aspects pratiques et d'inscription, nous reviendrons vers vous préalablement à chaque table-ronde.*



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



Aide  
à la jeunesse